

Volet industriel : la montagne accouche d'une souris...

La modulation... modulée !

La modulation : la Direction revient avec une nouvelle proposition s'étendant de -15 jours à + 11 jours.

Au regard de l'activité des sites en 2015, cette « proposition » permet de maintenir le salaire à 100% des salariés en cas de périodes d'H- soutenu, comme c'est le cas sur certains sites où le chômage tournant est toujours d'actualité. Sur Poissy par exemple, par rapport à 2015, cela aurait permis de maintenir le salaire intégral de plus de 3000 personnes.

Bien que nous constatons un « effort » dans la plage positive en abaissant la proposition de -15/+15 à -15/+11, **la CFTC estime que cette plage est encore trop haute** afin de garantir -soyons positif -, un possible paiement à 100% au-delà de la plage de modulation. La CFTC maintient sa pression en réitérant sa demande d'un compteur disposant d'une plage de +5 jours/ -10 jours

Le samedi après-midi à la poubelle !

La Direction fait marche arrière et retire du NEC sa proposition. Comme quoi, sur des sujets aussi « sensibles », **seule la négociation prime**.

Nuit aménagée :

La Direction analyse la possibilité d'un cycle sur 4 jours **comme nous l'avons demandé**. Pour rappel, tous les sites ne sont et ne seront pas concernés par cette disposition. Les équipes de nuit « pleines » à 35h **existeront toujours** mais la Direction avance que, pour certains sites, **cette disposition permettrait de créer ou maintenir les équipes de nuit en évitant une suractivité des équipes en doublage**.

Professionnels sur poste d'OP UEP :

Là aussi, **la CFTC a été écoutée !** A la demande de la CFTC, la Direction range dans un tiroir sa proposition. En aucun cas cela ne fera partie de l'accord NEC. **Les problématiques liées aux classifications et aux évaluations SCOP sont tellement nombreuses** qu'un projet global doit voir le jour afin de discuter plus finement de l'ensemble du sujet.

Force de proposition, la CFTC a su faire reculer la Direction sur des mesures inacceptables et en parfait décalage avec les résultats du groupe. La CFTC a rappelé sa position concernant les évolutions envisagées sur l'ACCAC. C'est un grand soulagement pour l'ensemble des salariés !